

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 273

Artikel: Assemblées
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement du territoire: la Confédération veut la fin... mais veut-elle les moyens?

« Dans la vue d'ensemble, la comparaison entre la tendance et la conception directrice CK-73 montre que cette dernière ne renverse pas la tendance. Ce serait d'ailleurs peu réaliste. La conception directrice ne doit qu'atténuer et infléchir la tendance. Elle vise une croissance réduite des agglomérations existantes, mais une croissance renforcée de nombreuses autres régions » (CK-73, p. 27).

C'est dans cette optique que la conception directrice de l'aménagement du territoire CK-73, éla-

borée par la Confédération, propose treize centres principaux bien répartis à travers le pays. On n'a pas oublié de fixer un centre pour le Valais, Fribourg, la Suisse Centrale, le Tessin et les Grisons. De quoi concentrer toutes les parties du pays, en particulier les cantons qui craignaient de se voir transformer à long terme en zone de verdure et de détente ! CK-73 prévoit également des centres moyens et des petits centres; mais au soin des cantons de les déterminer dans le cadre de l'aménagement cantonal.

Il s'agit donc de promouvoir une répartition équilibrée de la population et de la richesse entre les différentes régions du pays. Dans ce but, CK-73 envisage pour les cinq grandes agglomérations de Suisse un accroissement de population inférieur de moitié à celui qui serait enregistré si le trend actuel se maintenait. En contrepartie, l'augmentation de population devra être mieux répartie sur les autres futurs grands centres et centres moyens. Qui donc ne pourrait pas se rallier à un tel objectif ? Le dialogue entre la Confédération et les cantons — c'est le but de CK-73 — ne doit pas être difficile sur ce plan, mises à part certaines petites divergences.

Mais la Confédération et les cantons ont-ils les moyens d'une telle politique ? Comment orienter cette répartition spatiale de la population, si ce n'est en faisant concorder la répartition des postes de travail supplémentaires avec l'augmentation de la population : « La plupart des nouvelles places de travail doivent se trouver là où sont prévus les plus forts accroissements démographiques, c'est-à-dire surtout dans la zone des nouveaux centres principaux et moyens » (CK-73, p. 34).

Dé quelle façon ? Par une politique appropriée de l'infrastructure et des transports et communications. Mais encore faut-il que cette politique soit voulue politiquement et appliquée à l'échelon

national ? Sans doute CK-73 affirme-t-il que « cela n'a guère de sens de stimuler par l'équipement l'établissement de nouvelles entreprises industrielles et artisanales dans les régions à encourager, si l'on continue d'améliorer simultanément l'équipement dans les zones de construction déjà fortement développées... L'équilibre ne pourra se faire que si l'on freine les investissements publics dans les régions où le développement doit être endigué pour n'y engager les fonds disponibles qu'à bon escient. » (CK-73, p. 41).

On peut douter que les Chambres fédérales, dominées par les représentants des cantons riches, suivent fidèlement ces recommandations ! D'autre par, DP (No 263 : « Solidarité avec le Tiers Monde helvétique ») a déjà mis en évidence la nécessité mais surtout les limites d'une politique d'infrastructure pour freiner les déséquilibres économiques régionaux.

Certes, le développement économique est d'abord l'affaire des ressortissants de chaque région et des cantons en particulier. Là, de nouveau, c'est le choc entre le pot de fer et le pot de terre ! Inutile d'insister sur les inégalités intercantionales sur le plan des possibilités d'investissements publics et du potentiel économique.

Dans le cadre d'une économie libérale, les cantons défavorisés économiquement sont con-

damnés, malgré des tentatives plus ou moins actives de politique de développement, à se battre pour se partager les miettes de la croissance; les entreprises en quête d'un lieu d'implantation sont disputées par plusieurs cantons pauvres à coup d'avantages fonciers et d'exonérations fiscales. A ce petit jeu, les cantons seront perdants à long terme. L'auto-développement très fort des cantons riches permet à ces derniers d'éviter de telles pratiques. Pour le plus grand bien de leurs finances. Nombreux sont ceux qui voient dans l'aménagement du territoire le moyen d'assurer une croissance harmonisée de la Suisse. Une politique de l'aménagement est plus que nécessaire, mais son efficacité présuppose la mise sur pied d'une politique nationale de développement régional qui concerne toutes les activités et toutes les régions du pays (et non seulement les régions de montagne, cf. DP 262 et 263).

CK-73, une base de dialogue pour la Confédération et les cantons ? Mais attention à ne pas prendre des vessies pour des lanternes... Le dialogue sur les objectifs recherchés par le rapport n'a qu'une importance limitée. Il doit porter surtout sur les moyens prévus — ou non — pour atteindre ces objectifs. Or, sur ce plan, CK-73 n'est qu'un catalogue de vœux-pies.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Assemblées

Eplucher les comptes rendus des assemblées annuelles, nombreuses en cette saison, des nombreuses associations qui font le point en ce premier semestre outre-Sarine, est certes plus fastidieux que de suivre l'actualité plus brûlante à travers les éditoriaux qui se multiplient dans les quotidiens, mais ce travail est souvent riche d'enseignements.

Suivons par exemple le congrès annuel de l'Arbus, association ouvrière de radio et de télévision, et l'assemblée des délégués du Parti socialiste zurichois.

— L'Arbus a été fondée en 1930, lorsque les clubs de radio ouvriers, constitués pendant les années 20 pour bricoler les appareils de réception que les travailleurs ne pouvaient pas acheter au magasin faute de ressources se sont unis. Actuellement dix-huit sections regroupent cent quatre-vingt mille membres individuels et collectifs. C'est l'existence de cette association, dont le budget annuel est de 10 000 francs, qui aurait provoqué la création de l'Association d'auditeurs de droite, le club Hofer comme certains l'appellent, qui dispose d'un budget de 800 000 francs pour 1974.

A l'occasion du congrès de l'Arbus, il a été rappelé qu'en 1934, des conférenciers socialistes et syndicalistes n'avaient pas le droit de s'exprimer à la radio. Des noms de quelques personnes écartées du micro : Ernst Nobs, Max Weber, Robert Bratschi, Hans Oprecht...

40 000 francs pour un hebdo

— A l'ordre du jour des délégués du Parti socialiste du canton de Zurich, l'introduction (refusée en fin de compte) d'un impôt sur la richesse qu'auraient dû payer les élus du parti, et surtout les mesures à prendre au chapitre de la presse du parti (à la suite de la décision des socialistes de la ville de Zurich — en réalité, comme en le sait, 20 % des inscrits — de lancer un hebdomadaire). A ce sujet, des renseignements ont été donnés sur la situation économique des quotidiens socialistes paraissant encore en Suisse alémanique; pour certains, la situation est extrêmement fragile, alors que d'autres semblent pouvoir subsister grâce à la bonne marche de leur imprimerie.

En vue du nouvel hebdomadaire, une union de presse sera constituée. Elle disposera de 40 000 francs provenant des campagnes de solidarité pour l'« AZ » zurichois quotidien. L'imprimerie demande un délai de quatre à six semaines pour les préparatifs techniques, mais ils ne seront entrepris que lorsque le projet définitif et le financement seront connus. Des contacts seront établis avec les autres coopératives d'imprimerie de Suisse alémanique.

— A noter, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », des échos du film consacré, par le cinéaste suisse allemand Richard Dindo, à la guerre d'Espagne, sous la forme de témoignages de Suisses qui franchirent à l'époque les frontières pour aller se battre au-delà des Pyrénées.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », une note sur les difficultés qui attendent les journaux en matière de prix du

papier. Dans le même numéro de la « NZ », les reflets d'un exercice d'imagination auquel se sont livrés des élèves de seize ans dans une école bâloise : imaginer leur cinquantième anniversaire en l'an 2008; des réponses souvent angoissées, ou pour le moins pessimistes : « Nous aurons peut-être passé la troisième guerre mondiale » — « Vraisemblablement, l'être humain lui-même n'existera plus » — « Il faut s'attendre à tout ».

Feu le deuxième pilier

Immédiatement après la votation du 3 décembre 1972 sur la prévoyance professionnelle, l'ancien conseiller fédéral Tschudi se montrait optimiste : au vu de l'accord massif pour la création d'un deuxième pilier obligatoire, se croyait-il fondé à affirmer, les travaux pour l'élaboration d'une loi iront bon train, à tel point que la mise en vigueur des dispositions en question est à prévoir pour le 1er janvier 1975.

Espoirs déçus : nous sommes en mai 1974, et la situation se dégrade, sur le front du deuxième pilier, à une vitesse que personne ne pouvait prévoir.

Quelques points de repère.

a) Le Parti socialiste a retiré son initiative pour des pensions populaires. Ainsi tombait le dernier garde-fou face aux appétits des caisses;

b) Entre décembre 1972 (principes en vue d'une loi) et aujourd'hui, on a passé, au sein de la commission d'experts, du principe de la primauté des prestations (on sait ce que l'on va recevoir) à celui des cotisations (on connaît seulement la part de salaire que l'on va payer). Ce changement de cap fondamental ne sera pas acceptable pour les salariés;

c) Pendant ce temps, les compagnies d'assurance ont commencé à organiser « l'affaire du siècle » à leur profit exclusif.

Conclusion provisoire : pas de deuxième pilier en vue avant 1976, au plus tôt !

Dans ce contexte, une information parue dans la presse (« Tages Anzeiger » 27.4.1974), selon laquelle le projet établi par les experts va être soumis à consultation parmi les partis politiques et les associations économiques concernées, est tombée comme une véritable bombe : cela signifie au moins une année supplémentaire de perdue ! Conclusion révisée : pas l'ombre d'un deuxième pilier avant 1977 (la mise au point de l'organisation prendra, elle, selon les prévisions les plus optimistes, au moins vingt ans !).

Et les assurés ne sont pas encore au bout de leurs surprises : car l'information donnée par le « Tages Anzeiger » est, selon nos informations, sujette à caution; en réalité, seule la commission fédérale AVS/AI est à même de prendre les décisions adéquates, sans savoir exactement sur quoi il faudrait consulter. De nouveaux retards en perspective !

Et pendant ce temps, les assurances continuent de signer des contrats, d'encaisser des primes; elles ne sont pas pressées de voir adopter des dispositions sur la génération d'entrée ou sur le libre passage, dispositions qui pourraient compliquer leurs affaires...

Nouvelle conclusion (cf. DP 263) qui sonnerait le glas du deuxième pilier, au moins dans sa conception actuelle : une nouvelle initiative serait judicieuse, qui tienne compte des expériences faites depuis 1972, et dont le texte poserait les principes d'une réelle prévoyance sociale.